

nouveau pouvoir



Publié par la Fédération Nationale des Enseignants Québécois (CSN).
1601 rue Delorimier, Montréal H2K 4M5

Mai 1981

**1^{er} MAI
1981**

nécessité de faire le ● !

Le Conseil Fédéral de mars 1981 affirmait l'importance de faire le point de l'ensemble des réformes ou contre-réformes dans l'éducation.

L'objectif de ce texte n'est pas de reprendre l'ensemble des écritures de la FNEQ sur ces questions mais de rappeler les grands objectifs qui sous-tendent les contre-réformes en éducation, actualisés dans le contexte des coupures budgétaires annoncées dans la prochaine année.

Ce texte se veut donc un aide-mémoire et un outil pour nous permettre de clarifier les enjeux dans cette nouvelle conjoncture.

Les débats du Conseil Fédéral qui vient de se terminer et l'expérience vécue de chaque syndicat local vont certainement contribuer à enrichir ce texte et à constater davantage les différents aspects de ces réformes.

UN BREF RAPPEL

Il ne serait pas inutile de répréciser l'ensemble des réformes en éducation entreprises par le Gouvernement du Québec depuis 1978.

Au niveau collégial

En ce qui concerne l'enseignement collégial, la présentation du Livre blanc sur l'enseignement collégial s'est faite en octobre 1978. Quelque temps plus tard le MEQ établit un premier plan de travail pour mettre en place les positions du Livre Blanc. En juin 1979, le gouvernement adopta à la sauvette les Lois 24 et 25 l'une créant le Conseil des collèges et ses sous-commissions (dont celle d'évaluation), l'autre modifiant la Loi des collèges (Loi 21) en y ajoutant, en particulier, la possibilité pour le Lieutenant-gouverneur en conseil d'émettre des règlements sur toutes matières relatives à l'enseignement collégial.

Cette capacité gouvernementale de réglementation se matérialise rapidement lorsque, à l'automne 80, le MEQ manifeste son intention de transformer le régime pédagogique en règlement. Par cette mesure le ministère de l'Éducation entend "clarifier" le partage des responsabilités entre les administrations locales et le Ministère de l'éducation. Ce que le Ministère de l'éducation omet cependant de dire, c'est qu'il s'arroge ainsi le pouvoir d'utiliser des sanctions contre les collèges qui ne se conformeraient pas à sa volonté. Ces pouvoirs lui sont acquis par la Loi 25.

À notre avis, il s'agit là d'une entreprise d'encadrement, d'autoritarisme et de centralisation qui n'est ni à l'avantage de l'enseignement ni de la vie créatrice dans les maisons d'enseignement, ni des besoins des étudiant-e-s.

Un autre aspect et de la capacité de règlements et de la non-interruption de l'implantation de ces réformes est la multiplication des centres spécialisés (prévus dans le Livre Blanc et confirmés par la Loi). En effet, la Loi des Collèges (Loi 25) permet au Ministre "d'accorder un statut particulier à un programme d'enseignement professionnel qui exige un encadrement et une organisation spécifiques" et cela à la demande des collèges. Sous ce titre, ils assumeront, sans cesse d'enseigner, des fonctions nouvelles: aides technique à l'entreprise, recherche appliquée, formation pédagogique, information." Nous apprenions dans le CEGEPROPOS de mars 1981 que cinq centres sont à se mettre en place. Il s'agit d'un centre d'études touristiques au CEGEP de Matane, l'Institut Maritime du Québec au CEGEP de Rimouski, l'École de pilotage au CEGEP de Chicoutimi, l'École québécoise du meuble au CEGEP de Victoriaville, l'École des pêches au CEGEP de Gaspé.

On se rend alors compte que les centres spécialisés arrivent plus vite que prévu. Bien qu'intégrés au secteur public, les particularités de tels centres (un seul dans la province dans chaque domaine) et les liens particuliers qu'ils devront entretenir avec l'industrie en font des boîtes à part, et leur non-multiplication permet de réduire les coûts: tout sera concentré en une seule place, donc moins de personnel, moins d'étudiant-e-s aussi, puisque l'accessibilité et les places disponibles seront définitivement bloquées ou réduites.

Il nous faudra, très bientôt reprendre le débat sur les centres spécialisés, débat qui nous permettra en tant que fédération de prendre une position claire dans ce dossier.

Le Livre Blanc faisait une grande place à l'analyse institutionnelle. Rappelons brièvement en quoi elle consiste: elle est une analyse scientifique et **systématique** de l'institution au sens large du terme: cela peut être le réseau collégial, le Collège, le département, tel

service, la classe..., en vue de faciliter les prises de décision, de vérifier la rentabilité ("accountability"), de "corriger" les situations "anormales" dans les collèges. Cette analyse est faite par l'institution elle-même, par chaque groupe, chaque personne avec la présence cependant d'un tiers "objectifs", par exemple le Bureau d'Évaluation Institutionnelle suggéré par le rapport Tremblay. L'analyse institutionnelle est donc un contrôle de l'ensemble de l'activité de l'institution. Le contrôle s'exerce à tous les paliers et en fonction d'objectifs fixés; (cf. pour plus d'informations, le Nouveau Pouvoir de mars 1979, annexe III).

Au niveau secondaire

Depuis la parution du Livre Vert sur l'enseignement primaire et secondaire, on a vu se multiplier des politiques, des lois ou documents ministériels: Énoncé de politique sur l'école québécoise (Livre Orange), énoncés de politiques sur l'inadaptation scolaire et l'école en milieu économiquement faible, Loi 71, document du MEQ sur la formation professionnelle des jeunes. La réforme en éducation s'effectue donc aussi à ce niveau et comme pour les autres secteurs de l'enseignement au Québec, elle se met en place morceau par morceau.

Dans son Livre Orange, le Gouvernement du Québec entendait "approfondir et préciser, en étroite collaboration avec le milieu, la notion du projet éducatif "afin d'amener les enseignant-e-s à s'approprier les finalités, les objectifs et les valeurs du Livre Orange.

La CEQ a publié en janvier 1981 "Les enjeux du projet éducatif". Ce document démontre concrètement les liens entre le Livre Orange et le projet éducatif mis de l'avant par le MEQ. Sans relever tous les aspects abordés dans ce document (mais en nous en inspirant), nous tenterons d'analyser les principaux enjeux de la réforme en éducation au niveau élémentaire-secondaire.

Le gouvernement adoptait en décembre 79 la Loi 71, loi qui apporte des modifications à la Loi de l'instruction publique. Cette loi précise les pouvoirs des commissions scolaires et des directeurs d'école, le recensement des enfants, le contrôle des absences etc. L'objectif principal est de créer au niveau de l'école des obligations légales assurant la mise en place des mesures prévues dans le Livre Orange. Cette Loi crée donc un nouveau lieu: le Conseil d'orientation.

Cette loi 71 introduit une pyramide de contrôles très serrée. En effet, par cette loi le Ministre décide, la Commission scolaire établit des politiques conformes aux décisions du Ministre, le Directeur d'école les applique. Cette pyramide déplace donc un ensemble de responsabilités autrefois assumées par les enseignant-e-s. Par une série de réglementations à venir le Ministre de l'Éducation pourra:

- décréter un nombre minimum de rapports d'évaluation aux parents et obliger une information mensuelle aux parents des enfants qui éprouvent des difficultés d'apprentissage ou de développement général;
- préciser les informations dont ont besoin les parents en début et en cours d'année;
- répartir les matières obligatoires et le temps consacré à chacune;

- exercer un contrôle très serré sur le matériel didactique en approuvant la liste préalablement;
- décider du manuel de base obligatoire pour chaque matière;
- créer des programmes d'étude, d'encadrement, de services personnels pour chaque niveau.

Le Livre Orange consacre un chapitre entier au problème de la mesure et de l'évaluation de l'élève. Tout ceci se justifiant par la nécessité d'améliorer la qualité de l'enseignement, et les volontés du MEQ d'assurer une certaine uniformité. Ces mesures ont pour effet de contrôler étroitement et de centraliser l'ensemble du processus d'évaluation, et ainsi augmenter le nombre de contrôles sélectifs. Par exemple: le MEQ offre des instruments d'évaluation ponctuelle et continue; le MEQ déterminera chaque année la liste des cours pour lesquels il fera passer des examens officiels; on prévoit un minimum de 6 bulletins par année; le MEQ préparera des épreuves à la fin des 2 cycles du primaire et au premier cycle du secondaire; à la maternelle on devra procéder obligatoirement à une évaluation ponctuelle au début et à la fin de l'année, en plus d'une évaluation continue, etc.

Les principaux dangers de telles mesures sont d'éliminer un nombre important d'enfants du parcours scolaire dit normal et de priver les enseignant-e-s du contrôle d'une partie importante de leur travail. De plus, les nouveaux régimes pédagogiques, à cause de la nature et de la multiplicité des données qu'ils obligent à consigner dans le dossier étudiant, peuvent nous faire craindre la réapparition du dossier cumulatif scolaire.

Le Livre Orange ne soulève pas vraiment la question de la confessionnalité. En effet, tout en reconnaissant la diversité religieuse au Québec, le MEQ ne fait que réaménager le statu quo et on sait que ce statu quo qui permet l'exemption de l'enseignement religieux continuera de poser des problèmes autant pour les parents que pour les enseignants et les enfants. Les pressions qui s'exercent, les multiples dédales à suivre, les nombreux problèmes d'organisation irrésolus, la discrimination ouverte font, qu'actuellement, le droit d'exemption est plutôt un droit théorique et particulièrement dans les milieux ruraux et dans les écoles à faibles effectifs.

Le Livre Orange, au chapitre de l'enfance en difficulté d'apprentissage et d'adaptation, traçait un bilan de la situation de l'inadaptation. En plus de faire des constatations proprement pédagogiques et de négliger les causes d'ordre social et économique, le Ministre s'attaque directement aux enseignant-e-s syndiqué-es lorsqu'il cite comme lacunes la rigidité des normes régissant l'affectation du personnel-enseignant, le manque de diversité chez le personnel affecté à l'enfance en difficulté et les faiblesses dans la formation du personnel.

Il annonce des mesures diversifiées d'aide aux élèves en difficulté, allant d'une aide entièrement intégrée à la classe régulière jusqu'à des interventions très spécialisées dans une école spéciale.

Les principaux problèmes que cause cette intégration sont que:

1. L'intégration se fait, présentement, indépendamment de la néces-

sité de modifier l'ensemble des pratiques scolaires pour que l'enfant en difficulté ne soit pas maintenu ou replongé dans un milieu qui l'a déjà rejeté, ou qui a toutes les tendances à le faire.

2. Les effectifs étudiants dans les classes régulières sont déjà trop élevés: la présence d'enfants en difficulté n'améliore ni la situation des autres, ni la leur, ni celle de l'enseignant-e.
3. Le milieu n'est pas préparé à un tel mouvement. Ainsi, certains parents s'objectent à ce que des enfants déjà étiquetés inadaptés se retrouvent dans la même classe que leurs propres enfants; ils feront des pieds et des mains pour déplacer l'arrivant ou pour changer leurs enfants de classe; les plus fortunés les enverront à l'école privée.

Le régime pédagogique au secondaire est aussi un élément important de la réforme. On se rend bien compte que les arguments qui prévalent à la réorganisation de l'enseignement secondaire sont d'ordre administratif et financier. Sans reposer sur une véritable réflexion de fond, le Ministre propose la diminution pour l'élève du temps d'enseignement pour certaines matières, l'augmentation du nombre de groupes d'élèves rencontré-e-s par un-e enseignant-e, le chambardement des systèmes d'affectation des personnels à cause de nombreuses disparitions de postes posent certains problèmes de sécurité d'emploi. Ces modifications annoncées remettent largement en cause non seulement les acquis des travailleurs et travailleuses quant à leurs conditions de travail, mais aussi les acquis quant à un enseignement de qualité.

Au niveau secondaire et collégial

Contrairement au Livre Blanc sur l'enseignement collégial, le Livre Vert du niveau primaire-secondaire ne faisait guère état de la formation professionnelle. Depuis deux ans déjà on attendait la parution de documents précisant les énoncés de politiques du Gouvernement sur la formation professionnelle.

C'est en octobre 1980 que le MEQ fait paraître un document intitulé "La Formation professionnelle des Jeunes au Québec." La réorientation de la formation professionnelle des jeunes est l'aboutissement et la pièce maîtresse de l'ensemble des réformes parce qu'elle accroît la participation (jusqu'au contrôle) de l'entreprise privée à l'acte éducatif dans ses multiples facettes, elle incite à une formation moins poussée, elle permet le développement de voies de garage (donc la moindre accessibilité des études supérieures), elle entraîne la disparition progressive de notre métier d'enseignant-e-s.

Enfin, la formation professionnelle des adultes est à ce jour en complète remise en cause au moment où la commission Jean entend des interventions de toutes sortes quant aux problèmes rencontrés et aux solutions envisagées. Le Ministère de l'éducation établit une nouvelle politique budgétaire qui a pour effet de geler le développement de ce secteur d'éducation et d'en réduire l'accessibilité. Cette politique budgétaire discrimine entre les types de formation et, en conséquence, sélectionne entre les catégories d'étudiants adultes susceptibles de les utiliser. Est-ce là "la mesure de grande portée sociale" qu'annonçait le Ministre de l'éducation d'alors Jacques-Yvan Morin, le 6 juin 1979, en parlant de gratuité à venir?

À l'Université du Québec

C'est à la suite d'une décision prise par le Conseil des Ministres en 1977 que le 20 juillet 1978 fut mise sur pied la Commission d'étude sur les universités. La Commission devait donc effectuer une étude publique sur l'avenir de l'enseignement supérieur et des universités du Québec en fonction des thèmes suivants: les indicateurs de l'avenir, l'université et la société québécoise, l'organisation du système universitaire, la formation et le perfectionnement des enseignant-e-s.

Dans ce mandat les Ministres Laurin et Morin soulignaient que "L'enseignement supérieur québécois paraît arrivé à un carrefour. L'heure est donc venue d'établir le bilan et de clarifier certains choix pour l'avenir prévisible". Après avoir fait état de l'évolution et de l'accroissement très rapides de l'enseignement supérieur depuis les quinze (15) dernières années, les ministres souhaitent que les objectifs sociaux auxquels doit répondre l'Université correspondent à des choix clairs de société et s'appuient "sur un choix d'objectifs majeurs incarnant les finalités de l'Université d'ici". Aussi, proposent-ils, entre autres, de s'interroger sur ce qu'a été la démocratisation de l'enseignement dans les années '60 et suggèrent-ils d'étudier en quoi cet objectif reste encore à l'ordre du jour au niveau universitaire.

Sans aller dans le détail de cette analyse, on peut affirmer que plusieurs aspects de cette étude tendent à remettre en cause les acquis de l'Université du Québec quant à sa démocratisation, en questionnant la nécessité de la mission de promotion collective, le financement des programmes réguliers, l'objectif que doivent poursuivre les programmes d'éducation permanente.

Le rapport de la commission d'étude sur les universités a été déposé mais le Gouvernement n'y a pas encore donné de suites. On peut cependant se questionner sur les intentions non avancées du Gouvernement de reprendre en main le contrôle sur les différents aspects de la vie universitaire. On y décèle là aussi, une volonté de rationalisation et de contrôle. Quelle suite aura cette étude, nous n'en savons rien mais il nous faudra être vigilant-e-s et réagir aux différentes mesures qui pourraient remettre en cause les acquis de l'Université du Québec quant à sa démocratisation et à sa formule beaucoup plus orientée sur les besoins des étudiant-e-s que sur le prestige de l'institution.

Dans les collèges privés

Attendu depuis la prise du pouvoir par le PQ en 1976, le Livre Blanc sur l'enseignement privé reste une énigme. Le PQ avait annoncé, dans son programme, qu'il ferait des maisons privées d'enseignement, des institutions publiques. Il semble que la consultation "à l'interne" se poursuit, mais pendant ce temps dans l'ensemble des collèges privés affiliés à la FNEQ, des mesures concrètes font en sorte que sans aucune garantie des emplois, l'existence même de certaines maisons est menacée.

Les impératifs du MEQ

Les réformes en éducation, amorcées depuis plusieurs années se

situent dans le contexte de crise i.e. de réorganisation du capitalisme. L'objectif de rentabilisation du système éducatif entendu dans le sens que l'enseignement doit être productif économiquement, est sous-jacent à tous ces projets de réformes. Dans une période comme celle que l'on traverse actuellement, les entreprises ont besoin d'une main-d'oeuvre adaptée à leurs nouvelles exigences. Les gouvernements tentent de leur fournir cette main-d'oeuvre en modifiant l'organisation scolaire.

Bien que l'on ait connu jusqu'en mars 1981 (Budget Parizeau) des croissances budgétaires en éducation, les volontés de rationalisation et de contrôle ont été présentes et, pour l'avenir, le MEQ annonce une réduction de ses budgets d'opération et se fixe deux objectifs:

- d'une part, s'assurer de la "rentabilité du système scolaire". Dans l'esprit des cadres du MEQ, cela veut dire, par exemple, augmenter la productivité des professeurs, leur demander d'accroître leur "taux de fécondité" (intellectuelle, s'entend).
- d'autre part, couper dans le "superflu", dans la mesure où cela ne provoquera pas de tollé politique.

Il faut donc tout de suite se pencher sur l'ensemble des "réformes" que le ministère implante depuis quatre ans.

Pour réaliser ses objectifs, deux moyens s'offrent au MEQ qui sont, en quelque sorte, la "grille d'analyse" des réformes:

1. contrôle-analyse institutionnelle
2. privatisation relative

Contrôle et analyse institutionnelle

Le premier moyen, le contrôle de ce qui se fait et l'analyse institutionnelle (nous avons rappelé plus haut ce qu'elle est), est à la base des transformations faites par le MEQ.

Au niveau financier particulièrement, ce mode de gestion permet de faire des économies substantielles aux institutions: l'évaluation des tâches, des services, des personnels peut servir à justifier des coupures ou des fusions de postes ou même la disparition de services qui ne sont plus jugés essentiels par l'administration, quand ce n'est pas le développement du travail à temps partiel (même quantité de travail à un coût moindre)... Ce modèle permet un contrôle accru du Ministère sur le réseau: au niveau collégial, la Loi 24, qui créa le conseil des Collèges, met, en fait, sur pied une pyramide de contrôles que nous avons dénoncée à l'époque: le Collège évalue ses composantes, le Conseil des Collèges évalue (par le biais de sa commission) chaque Collège et fait rapport au Ministre. Et c'est la même chose pour les programmes: ce mode d'analyse est utilisé pour vérifier la nécessité des programmes ou de parties de programmes: le non-utile (en fonction de qui) est non rentable, donc coûte trop cher: on coupe et on économise. Au niveau élémentaire-secondaire, la Loi 71 qui modifia la Loi de l'instruction publique donne au Ministre de l'éducation des pouvoirs accrus dans la définition des moyens didactiques, dans la création ou la disparition de programmes etc. Le document sur la formation professionnelle des jeunes au Québec est imprégné de ce modèle d'analyse: l'évaluation constante des programmes (en fonction du marché du travail), les références faites à l'enseignement par objectifs (de comportement) et la façon même

d'envisager l'enseignant-e (le "formateur"...) relèvent de la nomenclature typique de l'analyse institutionnelle. Enfin, le rapport Tremblay (enquête sur la pédagogie à Limoilou), qui constitue un bon exemple d'analyse institutionnelle, a une conclusion qui mérite d'être signalée: la pédagogie n'a, d'après l'enquête, pas d'influence sur le taux d'obtention des DEC, signifiant ainsi que les aspects pédagogiques (volume d'étudiant-e-s par classe, locaux, etc) n'ont pas d'importance. Évidemment, il faut questionner ce type d'analyse: obtenir un DEC, est-ce le seul but de l'éducation? Mais quel DEC? Le ministère aurait beau jeu d'utiliser de telles analyses pour tenter de justifier une augmentation de la tâche... C'est là un exemple qui doit nous inciter à rester en alerte quant aux implantations de l'analyse institutionnelle pour rentabiliser l'enseignement.

Privatisation relative

Le deuxième moyen est la privatisation relative du secteur de l'enseignement. Nous parlions précédemment de l'analyse institutionnelle: ce modèle correspond à ce qui existe dans le secteur privé; d'ailleurs, les théories du "management" inspirent directement l'"accountability" ("rendre des comptes") qui rétablit la concurrence entre les Collèges, les écoles, lequel sera le meilleur dans la fabrication d'étudiant-e-s type? Lequel le fera au moindre coût? Le système d'accréditation des Collèges en vigueur aux États-Unis, mais qui ne semble pas pour l'instant intéresser le MEQ, est formé sur le principe de la concurrence, chère au capitalisme et à l'entreprise privée. Cet aspect de la privatisation se voit aussi dans l'insistance mise sur la recherche-action (celle qui débouche sur de "l'utile-vite") par rapport à la recherche fondamentale; là encore, des objectifs de rentabilité directe des coûts investis dans le chercheur et sa recherche obéissant à la même logique productiviste.

Plus directement, les documents sur la formation professionnelle des jeunes au Québec proposent de remettre à l'entreprise privée une bonne partie de la formation, acquise sur le tas, ou dans les entreprises, cela permettrait au Ministère d'économiser le coût des locaux, du matériel, des personnels connexes, et de moins payer le "formateur" puisqu'il ne serait pas comme un professeur au sens de la convention collective, mais bien plus comme un-e enseignant-e aux adultes, quant au statut. Et ceci sans compter la formation aussi reçue par l'étudiant-e, formation beaucoup plus pragmatique, rentable, en fonction seulement du marché du travail et des changements de cap des entreprises, au gré des conjonctures...

De même, les centres spécialisés dont nous avons parlé précédemment, s'inscrivent dans la même logique de service à l'entreprise et non à la technologie comme d'aucuns aiment à le dire et de réduction des coûts: il y aura donc moins de machines que si cette branche était accessible à plusieurs endroits de la province.

Un autre secteur de l'éducation qui semble s'inscrire dans cette même logique est celui de la formation aux adultes. La tendance actuelle est d'augmenter les subventions aux entreprises pour qu'elles donnent cette formation, d'imposer des frais de scolarité aux étudiants adultes, de choisir un mode de financement qui discrimine la formation générale au profit de la formation professionnelle etc. Cette volonté de marginalisation de l'enseignement aux adultes est d'autant facilitée par l'absence de résistance organisée.

La privatisation relative de l'éducation est à notre avis l'enjeu majeur des prochaines années. Après avoir établi au Québec un système public d'éducation, la tension vers un changement de cap qui semble s'opérer est tout à fait inacceptable. Cet enlèvement remet en cause les acquis des travailleurs et travailleuses d'une école publique et accessible avec un enseignement de qualité et va dans le sens des intérêts de l'entreprise privée qui pourra ainsi utiliser l'école à ses propres fins.

LES COUPURES NE SONT PAS PONCTUELLES

Les coupures annoncées lors du dernier discours du budget augmentent nos inquiétudes; elles affecteront dramatiquement la qualité des services offerts, qualité dont on sait que, dans certains secteurs du moins, elle est mise à rude épreuve par les compressions budgétaires précédentes.

Dans l'éducation au niveau primaire et secondaire, ce sont des programmes nouveaux qui se trouvent carrément éliminés ou, du moins, dramatiquement amputés. C'est qu'on trouve la plus grande proportion de salarié-e-s qui n'ont pas encore acquis la sécurité d'emploi et que l'on peut, par conséquent, sans frais, mettre à pied. Ainsi arrivera-t-on sans doute:

- à la réduction des services à la nouvelle clientèle d'adaptation scolaire;
- à l'abandon des activités de recherche et d'expérimentation;
- au ralentissement de la production de l'instrumentation pédagogique devant accompagner la publication de nouveaux programmes;
- à la réduction du nombre de classes d'accueil;
- à la réduction des services dans les milieux économiques faibles (arrêt de la croissance du réseau de maternelle 4 ans, disparition du programme Animation Passe-Partout...).

Avec ces coupures, les activités de formation générale à temps partiel, dans les commissions scolaires, pourraient se trouver réduites de moitié.

Au programme "Éducation des adultes", le maintien des activités aurait exigé, pour l'année scolaire 1981-1982, des crédits supérieurs d'environ 35% à ceux que l'on projette d'allouer. Ici le manque à gagner est énorme: 20% de ce qui serait requis. Au fond, cependant, cela n'étonne pas puisque dans ce secteur le gouvernement ne rencontre guère d'obstacles contractuels. Au plan de la qualité des services le choc est gigantesque. Il y aura \$18 millions de coupures dans l'enseignement collégial. Dans les CEGEP, les activités de formation professionnelle à temps partiel pourraient être réduites de 60%; les programmes de formation populaire pourraient tout simplement disparaître; la formation générale permettant l'accès au diplôme d'étude collégiale sera fortement coupée.

Les dizaines de milliers de personnes touchées par ces réductions de services font presque toutes partie des classes défavorisées.

Dans les CEGEP, malgré une hausse prévue de clientèle de 3% et malgré un taux d'inflation d'environ 12%, les crédits ne sont augmentés que de 16.48%. Il est important de noter que dans les crédits

alloués par le MEQ, une partie va à l'année précédente puisque l'année scolaire dans les CEGEP et les commissions scolaires ne correspond pas à celle du Ministère. En réalité ce 16.4% ne devient pour la prochaine année que de 10.4%. Mises à pied et en disponibilité de personnels de soutien, de professionnels, accroissement du fardeau de tâche, gel des budgets d'équipements spécialisés, refus d'appliquer la convention collective chez les enseignant-e-s à certains chapitres, sont quelques-unes des mesures annoncées.

Au programme "Enseignement supérieur", même problème! Les subventions de fonctionnement n'augmenteront que de 6.7% par rapport à l'année 1980-1981. Sachant que le taux d'inflation atteindra sans doute 12% et que la progression négociée des taux de salaire ne sera pas inférieure à celle des prix, on peut mesurer l'ampleur des coupures qu'il faudra effectuer dans le personnel pour joindre les deux bouts. Même une réduction de personnel de 4% (il semble que c'est ce qui est envisagé) sera insuffisante et il faudra aller chercher une partie du manque à gagner dans la poche des étudiant-e-s qui subiront une hausse de leurs frais de scolarité. En effet, le gel des effectifs et le contingentement des étudiant-e-s auront comme conséquence, à titre d'exemple, que ce seront davantage les femmes et les travailleurs et travailleuses qui seront empêché-e-s d'accéder à l'enseignement supérieur.

Dans l'enseignement privé, les coupures de 5% ajoutées là aussi aux effets de la dénatalité accablent des maisons d'enseignement privé à la faillite, le personnel au chômage; ceux-ci, dans plusieurs cas, ont choisi de réouvrir leur convention collective subventionner, à même leur tâche ou leur salaire, l'institution. Ils n'ont pu empêcher toutes les mises à pied, ni enrayer définitivement les problèmes. Le Gouvernement qui a décidé de ce réseau privé d'enseignement a pourtant des responsabilités à leur endroit. Nous en reparlons.

Toutes ces coupures dont on ne peut encore mesurer la façon ni les modalités dont elles seront appliquées vont, chose certaine, affecter la qualité et la quantité des services et provoquer une réduction du nombre d'emplois qui sera d'autant plus désastreuse dans certaines régions que l'État y est un des principaux employeurs.

Les coupures se situent donc dans une période de crise économique aiguë au niveau mondial; elles auront pour effet, quant à nous, d'accentuer cette crise au niveau du Québec et de diminuer la qualité des services offerts à la population.

La tendance internationale ne va pas, non plus, dans le sens de l'augmentation des budgets sociaux. Cette crise qui sévit dans l'ensemble des économies, capitalistes ou socialistes, pousse les argentiers de l'État vers le conservatisme en matière de budget sociaux.

Parler de crise, c'est parler de luttes entre capitalistes et aussi entre capitalistes et travailleurs et travailleuses, pour définir une nouvelle façon de produire et de redistribuer les richesses.

POUR LES CAPITALISTES, ÇA NE MARCHE PLUS COMME ÇA MARCHAIT...

Dans la crise actuelle, les patrons restructurent leurs entreprises pour demeurer concurrentiels et augmenter leur marge de profit.

Cette restructuration implique, pour les entreprises, le passage à un autre niveau de productivité, donc de réorganiser le travail et d'introduire une technologie plus "efficace".

Cette période de crise conduit donc à réorganiser l'économie et cette réorganisation connaît des répercussions sur la société, la politique, l'éducation. Les nouvelles politiques québécoises sont dictées par les mêmes impératifs. Dans le domaine de l'éducation, les fermetures d'écoles, les coupures de postes, la centralisation ou la régionalisation des options professionnelles, la multiplication des contrôles, sont autant de manifestations de cette volonté de "rentabiliser" au maximum les équipements et les ressources, même aux dépens de la qualité des services, car les priorités de l'État vont d'abord à la Mission économique.

RÉFORMES ET COUPURES

L'ensemble des projets de réformes en éducation se situe dans le cadre des objectifs que s'est fixés le gouvernement pour l'ensemble de son fonctionnement, soit: rentabilisation, contrôle, rationalisation. Depuis plusieurs années, les gouvernements, dans le cadre des grandes politiques avancées par l'OCDE, ont décidé de rationaliser les dépenses publiques en tentant d'exercer un meilleur contrôle afin, disent-ils, "d'éliminer les gaspillages".

Le sens des réformes amorcées est d'arriver à un meilleur contrôle. La période actuelle des coupures va inciter le gouvernement à mettre en place plus rapidement certains éléments de la réforme. Il est dorénavant nécessaire que le Gouvernement connaisse dans des courts délais le taux de rendement du système scolaire dans son détail afin d'effectuer des coupures là où il faut et de façon rationnelle. Dans ce sens, les coupures budgétaires et les réformes en éducation sont des éléments co-incidents.

Le budget Parizeau et les coupures dans l'éducation se font actuellement de façon anarchique, c'est-à-dire que les coupures ne répondent pas nécessairement à un plan très rationnel mais se font partout où c'est possible. Ainsi les programmes budgétaires les plus touchés sont, pour l'ensemble, les nouveaux programmes, ceux où se préparent et s'expérimentent les changements susceptibles d'améliorer l'enseignement, de le rendre plus accessible et plus démocratique. Ce sont ceux aussi où les travailleurs et les travailleuses sont le moins organisés et ne sont pas suffisamment protégés par des conventions collectives. Ce genre de situation nous entraîne dans des aberrations du type suivant: la CECM, afin d'atteindre son objectif de coupures, décida dernièrement de couper les 900 postes de professionnels travaillant sur son territoire.

ET LES CONVENTIONS COLLECTIVES?

Les réformes et les coupures budgétaires annoncées remettent en cause les acquis des conventions collectives. Sans en faire une analyse exhaustive ici, on peut affirmer que, pour les CEGEP, le PREC dans sa forme de règlement pourrait soustraire à la négociation collective des items aussi importants que la responsabilité départementale, la révision des notes, la définition de l'année scolaire, les res-

ponsabilités du DSP, etc. Comment pouvons-nous être assurés que, pour la prochaine ronde de négociation, les chapitres sur la tâche et la sécurité d'emploi ne seront pas directement remis en cause par la partie patronale? Actuellement, les patrons tentent par tous les moyens de faire des percées dans notre convention collective: qu'on ne pense qu'à la lettre d'entente No 5 couvrant des enseignant-e-s à l'éducation aux adultes.

Dans les collèges privés de niveau secondaire, les modifications annoncées au régime pédagogique remettent en cause les acquis de convention quant à la tâche et à la distribution des cours. Dans plusieurs collèges, les modifications aux grilles-horaires et aux grilles-matières sont à se mettre en place, à la pièce. De plus, les coupures annoncées dans les collèges privés obligent certains syndicats, par crainte de fermeture de l'école, à réouvrir leur convention aux chapitres de la tâche et de la sécurité d'emploi.

À l'UQAM, l'université, dans la foulée des coupures, refuse d'appliquer l'entente intervenue dans la convention collective au chapitre de la tâche en n'ouvrant qu'une partie du nombre de postes prévus.

De plus, que devons-nous envisager dans les chargés de cours de l'UQAM qui sont actuellement en négociation? La réduction des budgets prévue pour l'automne ne manquera pas d'augmenter les difficultés de ces derniers pour obtenir satisfaction à leurs revendications.

Dans l'ensemble, ce sont nos conventions qui sont menacées puisqu'à plusieurs égards elles restreignent les volontés du MEQ de couper dans l'éducation.

EN CONCLUSION

Les prochaines années seront très importantes pour le secteur de l'éducation. En effet, les réformes pédagogiques annoncées et les coupures budgétaires doivent faire l'objet de luttes importantes puisqu'elles remettent en cause les acquis de tous: la qualité de l'enseignement, la gratuité, l'accessibilité.

En effet, bon nombre se retrouveront sans emploi, d'autres seront, d'une façon ou de l'autre, remettre en cause les acquis de leurs conventions collectives. Bref, en temps de crise économique, les travailleurs et travailleuses subissent une détérioration de leurs conditions de travail et de vie. Face à ces multiples offensives, il nous faut, à court et à moyen terme, nous organiser pour lutter efficacement.

La crise rend plus évidentes les contradictions du système capitaliste. Nous avons donc intérêt, pour le long terme, à poursuivre la réflexion sur notre projet de société. De fait, la crise représente un moment important dans la restructuration de l'économie et des priorités de la société. Nous devons donc profiter de cette situation pour que la crise devienne un combat autour d'un choix de société et que la sortie de la crise représente un gain pour les travailleurs et travailleuses.

Il est donc très important que la FNEQ s'associe à l'ensemble des travailleurs et travailleuses de la CSN et des autres centrales afin d'élaborer des analyses communes et de mettre de l'avant des stratégies d'intervention et d'action qui nous permettent véritablement d'atteindre nos objectifs.

recommandation du Conseil fédéral

Attendu les effets dans les services des coupures budgétaires annoncées, notamment dans les secteurs où agissent les syndicats affiliés à la FNEQ de même qu'à la FESP et à la FPSCQ,

- diminution importante des services;
- faciliter l'application des réformes amorcées relativement à l'enseignement professionnel et au régime pédagogique dans les CEGEP;
- faciliter la mise en place de l'analyse institutionnelle dans la recherche de l'établissement des priorités pour tous les secteurs;
- disparition de certaines écoles privées sans prise en charge des personnels;
- régression de l'accessibilité au collégial et à l'université;
- refus délibéré d'appliquer certaines dispositions de la convention collective
 - a) dans les CEGEP: lettre d'entente no 5
transfert de l'ancienneté
 - b) à l'UQAM: la création de postes suivant la clientèle.

Attendu la période de l'année où nous sommes;

Il est proposé que le Conseil fédéral recommande aux syndicats

- **de constituer des dossiers sur les effets concrets des coupures dans chaque collège, institution, université à partir des éléments d'information fournis par la FNEQ, la CSN, le syndicat local;**
- **de les communiquer à la FNEQ;**
- **de prendre tous les moyens utiles pour informer les membres, les étudiants, les parents, la population, des effets des coupures sur le collège, l'institution, l'université;**
- **de profiter de la journée du 1^{er} mai pour informer les étudiants des grandes lignes des coupures budgétaires et de leurs effets sur eux;**